

AVIS DES SOCIETES

Informations Post AGO

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE-STB-

Siège social :Rue Hédi Nouria 1001 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2009, la Société Tunisienne de Banque- STB- publie, ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Les résolutions adoptées.

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2009 et du rapport général des commissaires aux comptes ainsi que les explications complémentaires fournies, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport du Conseil d'Administration et les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2009, tels qu'ils lui ont été présentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne acte au Conseil d'Administration et aux commissaires aux comptes de ce qui lui a été rendu compte conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 29 de la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001, telle que modifiée par la loi 2006-19, relative aux établissements de crédit , elle approuve toutes les opérations rentrant dans le cadre de ces dispositions et telles qu'elles ont été présentées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

TROISIEME RESOLUTION

Après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif au groupe STB et du rapport général des commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport du Conseil d'Administration et les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009, tels qu'ils lui ont été présentés.

QUATRIEME RESOLUTION

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier, définitif et sans réserve de leur gestion relative à l'exercice 2009.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation des bénéfices ci-après, telle que proposée par le Conseil d'Administration :

	En Dinars
Bénéfice de l'exercice	40.157.644,673
Résultat reporté	43.762,000
Bénéfice à répartir	40.201.406,673
Réserves légales	0
1^{er} reliquat	40.201.406,673
Réserves à régime spécial	2.592.758,670
2^{ème} reliquat	37.608.648,003
Réserves pour risques bancaires généraux	24.921.648,003
3^{ème} reliquat	12.687.000,000
Rémunération du capital	11.187.000,000
4^{ème} reliquat	1.500.000,000
Fonds social	1.500.000,000

Les dividendes relatifs à l'exercice 2009, fixés à quatre cent cinquante (450) millimes par action seront mis en paiement à compter du 28 juin 2010 auprès des intermédiaires en bourse et des teneurs de comptes dépositaires des titres, conformément à l'instruction n° 16 du 06 juin 1996 de la STICODEVAM pour les titres qui y sont déposés et à tous les guichets de la Société Tunisienne de Banque (siège et agences), pour les titres non déposés.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, en application des dispositions de l'article 29 des statuts, décide d'allouer, au titre de l'année 2009, la somme de 60.000,000 dinars à titre de jetons de présence, au Conseil d'Administration qui en fait la répartition entre les membres.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire sur proposition du conseil d'administration délègue à ce dernier tout pouvoir afin d'affecter, en cas de besoin, aux comptes de « provisions » toute somme nécessaire à prélever sur le compte « réserves pour risques bancaires généraux ».

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la décision du conseil d'administration tenu le 03 mars 2010 portant cooptation de Mr. Hédi ZAR en qualité de nouvel administrateur représentant l'Etat, en remplacement de Mr. Abou Hafs Amor NAJAI et ce, pour la période restant à courir du mandat de son prédécesseur.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la nomination de Mr. Nouredine KAABI membre du Conseil d'Administration représentant l'Etat, en remplacement de Mr. Hédi BEJAOUÏ, pour la période restant à courir du mandat de son prédécesseur.

DIXIEME RESOLUTION

Les mandats des membres du Conseil d'Administration prenant fin au terme de l'exercice 2009, l'assemblée générale ordinaire nomme pour une période de trois années qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012, les administrateurs suivants :

LES REPRESENTANTS DE L'ETAT :

MM. Hédi ZAR

Hédi BEN CHEIKH

Ahmed EL HADOUEJ

Mohamed JEBALI

Habib AMMAR

Nouredine KAABI

LES ENTREPRISES PUBLIQUES ET PARA-PUBLIQUES :

CNSS représentée par un membre

ETAP représentée par un membre

STAR représentée par un membre

LES REPRESENTANTS DES PRIVÉS :

MM. Nouredine BOUAOUAJA

Abdelkader HAMROUNI

Mohamed Salah KHALFALLAH

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise la Société Tunisienne de Banque à émettre un Emprunt Obligataire de 100 millions de dinars, en une ou plusieurs tranches et ce pour la période de cinq ans.

Le Conseil d'Administration est autorisé à fixer le montant et à arrêter les conditions et les modalités de chaque émission.

DOUZIEME RESOLUTION

En application des dispositions de l'article 19 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi 99-92 du 17 août 1999 relative à la relance du marché financier et de l'arrêté du Ministre des Finances du 17 novembre 2000, l'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à acheter et revendre en bourse les actions de la STB en vue de réguler leurs cours.

TREIZIEME RESOLUTION

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de publication légale et autres, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'une expédition du procès verbal de la présente assemblée.

II- Le Bilan après affectation du résultat comptable.

	(unité = En 1000DT)	
<u>ACTIF</u>	31-12-2009	31-12-2008
1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP ET TGT	120 824	161 939
2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	271 235	(*)258 881
3- Créances sur la clientèle	4 796 044	(*)4 447 928
4- Portefeuille titres commercial	16 071	8 038
5- Portefeuille d'investissement	233 821	239 738
6- Valeurs immobilisées	78 583	77 004
7- Autres actifs	420 560	(*)535 230
TOTAL ACTIF	5 937 138	5 728 758
<u>PASSIF</u>		
1- Banque centrale et C.C.P	651	904
2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	178 744	(*)75 748
3- Dépôts et avoirs de la clientèle	4 296 450	(*)4 010 784
4- Emprunts et ressources spéciales	422 229	435 139
5- Autres passifs	536 161	(*)732 404
TOTAL PASSIF	5 434 235	5 254 979
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
1- Capital	124 300	124 300
2- Réserves	341 940	312 243
3- Actions propres	-661	-88
4- Autres capitaux propres	37 324	37 324
TOTAL CAPITAUX PROPRES	502 903	473 779
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	5 937 138	5 728 758
 (*) Les chiffres de la situation au 31/12/2008 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.		

III- L'état d'évolution des capitaux propres.

(unité = En 1000DT)						
		Solde avant répartition au 31/12/2009	Affectation réserves	Dividendes	Fonds social	Solde au 31/12/2009 après répartition
- Capital social		124 300				124 300
- Réserves légales		12 430				12 430
- Réserves extraordinaires		49 479				49 479
- Réserves pour risques bancaires généraux		16 270	24 922			41 192
- Réserves à régime spécial		194 313	2 593			196 906
- Réserves pour réinvestissements exonérés		0				0
- Prime d'émission+prime de fusion		38 251				38 251
- Réserves pour fonds social		2 182			1 500	3 682
- Actions propres		-661				-661
- Autres capitaux propres		37 324				37 324
- Résultats reportés		44	-44			0
- Résultat de l'exercice		40 158	-27 471	-11 187	-1 500	0
<u>TOTAL</u>		514 090	0	-11 187	0	502 903